

Accompagnement personnalisé

https://fr.wikipedia.org/wiki/Accompagnement_personnalis%C3%A9

L'accompagnement personnalisé correspond à un « temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. » Cet accompagnement concerne donc les classes de la seconde générale et technologique jusqu'aux classes de terminale.

Historique

Ce dispositif est apparu avec la loi sur la Réforme des lycées du 4 février 2010 et a comme but de mieux orienter, mieux accompagner les lycéens, mieux s'adapter à l'époque, avec comme objectif d'« apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, dans les disciplines comme dans les méthodes, permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances, donner aux élèves des méthodes qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur, accompagner le projet d'orientation.

Organisation du dispositif

L'accompagnement personnalisé comporte deux heures hebdomadaires soit 72 heures par année. Ces heures sont organisées par l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il « comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/les-dispositifs-d-accompagnement-pour-les-lyceens-4610>

Janvier 2026

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est **intégré dans les emplois du temps des élèves**.

Il représente 72 heures annuelles en lycée d'enseignement général et technologique. 210 heures pour les trois années de préparation au baccalauréat professionnel y sont consacrées en lycée professionnel. Cela représente **deux heures par semaine** en moyenne.

Il a pour objectifs :

- d'apporter un soutien aux élèves
- de leur permettre d'approfondir leurs connaissances
- de les accompagner dans leur projet d'orientation

Il concerne tous les élèves et prend en compte l'ensemble de leurs besoins : soutien scolaire, approfondissement et aide à l'orientation.

- **En seconde**, il permet avant tout d'acquérir et de consolider les méthodes de travail propres au lycée et offre aux élèves les outils nécessaires pour choisir la voie ou la voie dans laquelle ils souhaitent s'engager.
- **En première**, il favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie et permet à l'élève de commencer à réfléchir sur son projet d'études supérieures.
- **En classe terminale**, il prend appui sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires de chaque voie et contribue à la finalisation du projet d'études supérieures.
- **Dans chaque lycée, le Conseil de la vie lycéenne (CVL)** est consulté sur la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé. Il contribue à recenser les besoins des élèves et à évaluer le dispositif.

Les activités proposées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé peuvent donner lieu à des **travaux interdisciplinaires**. Elles contribuent à mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur.